

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 3 mois 6 mois 1 an
 25 fr. 40 fr. 70 fr.
 Autres départements
 3 mois 6 mois 1 an
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

JOURNAL du LOT

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
 Compte postal :
5399 TOULOUSE
 Les abonnements
 se paient d'avance
 Changement
 d'adresse : 1 franc

50^c

Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
 Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
 Directeur : A. COUESLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES 1 fr. 90
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 2 fr. 25
 RÉCLAMES 3 fr. 50
 2^e page 6 fr.

50^c



RAISON DE LA DÉFAITE INFORMATIONS

Le Message récent de l'amiral Darlan est une page d'histoire d'où nous devons tirer tant de profitables leçons qu'il faudra y revenir plusieurs fois comme une source de sagesse et de patriotisme. Aujourd'hui nous voulons en retenir un court passage qui évoque l'une des stupidités les plus remarquables de notre politique meurtrière de la Patrie. C'est elle, en parlant des gouvernements démocratiques, l'amiral Darlan dit :

« Ils nous ont constitués les protecteurs des petites puissances européennes sans avoir été capables de forger les armes indispensables à l'accomplissement de cette mission. Décidés à porter secours à tout le monde, ce qui imposait une puissante armée offensive, nos gouvernements, nos assemblées, n'ont doté cependant le pays que d'une armée défensive ! »

Et encore ! combien insuffisante et combien mal préparée à sa mission défensive, cette armée pu qu'elle n'avait pas de quoi tenir le coup en rase campagne contre l'attaque ennemie et puisque la ligne Maginot ne couvrait qu'une partie de nos frontières !... Mais, enfin, acceptons l'indulgence de cette appréciation et prenons la comme elle est.

Donc, nous nous en souvenez, c'était là un des thèmes favoris sur lesquels les fameux dirigeants développaient leur boniments électoraux et leurs déclamations oratoires : une démocratie, proclamant-ils, n'attaque pas ; elle ne fait la guerre que pour se défendre.

Combien il eut été plus exact de dire : elle ne fait la guerre que pour la perdre !

Cette affirmation était d'abord un mensonge auquel ces gouvernants ont eux-mêmes donné le démenti, puis qu'en septembre 1939 c'est eux qui ont attaqué, puisque c'est eux qui ont déclaré la guerre à démontrant par le fait qu'il est bien des cas où, même lorsqu'on prétend ne vouloir que se défendre, il faut être en mesure d'attaquer.

En outre, cette règle des démocraties, si souvent violée par elles, cette règle prétendument généreuse et chevaleresque est une monumentale sottise et une criminelle absurdité... Parce que, encore une fois, à moins de faire la guerre pour la perdre, il faut d'abord se donner les moyens de la gagner. Or, tout au moins ne pas se priver volontairement du moyen le plus décisif et le plus puissant de forcer la victoire qui est, dès qu'il le faut, de pouvoir attaquer.

Il me semble que nous avons vu ça, de septembre 1939 à juin 1940, d'une manière tellement démonstrative qu'il suffit de rappeler côte à côte les faits tels qu'ils se sont passés.

D'abord, pendant les huit premiers mois, on a mené chez nous la guerre d'une manière irréprochablement démocratique ; on s'est tenu sur la défensive ! Pendant ces sept ou huit mois on a attendu sans bouger, les coups de l'ennemi et qu'il ait soigneusement et méticuleusement préparé son attaque. Les résultats de cette glorieuse tactique, conforme aux grands principes de la guerre des démocraties, sont faciles à résumer : on est resté sur place et l'on a fait tuer des soldats.

Puis, à partir du 10 mai 1940, on a subi l'attaque de l'ennemi. Les allemands, qui avaient tout mis en place, sont passés à l'offensive. Et je n'ai pas besoin de dire où cela les a conduits... Et nous aussi.

D'où il ne faudrait pas conclure que nous aurions obtenu de plus grands succès si nous avions attaqué dès le début ! Hélas ! la preuve est faite ! Notre armée, tout ce qu'il y a de plus démocratique, n'était pas mieux préparée à l'une qu'à l'autre forme de la guerre ! Au point qu'on peut se demander pourquoi nos premiers la peine et nous faisons les frais d'avoir une armée !

On a tout de même éprouvé par expérience la valeur de ces dogmes démocratiques dont il était sacrilège de mettre en doute la vérité ! Comme s'il suffisait de proclamer qu'on ne veut pas la guerre pour l'éviter ! Comme si cela même ne l'attrait pas ! Et comme si, décider qu'on ne fera pas d'offensive, ce n'était pas laisser à l'adversaire le loisir de la faire à l'heure et au lieu qu'il aura choisis tout à loisir.

Que penseriez-vous d'un boeuf bien résolu à recevoir des coups de poing, mais à n'en pas donner ? — Sans doute qu'il ferait mieux de cultiver son jardin que de faire de la boxe !...

Rappelez-vous pourtant qu'autrefois, si l'on se hasardait à formuler ces élémentaires vérités on était dénoncé comme ennemi du peuple et traité comme un buveur de sang... Oui, l'on était insulté par ces incompréhensibles politiques, grands défenseurs de la démocratie et pour fendeurs des dictatures, qui ont agi avec tant d'intelligence qu'ils ont amené le désastre de ce qu'ils voulaient faire triompher et le triomphe de ce qu'ils voulaient détruire.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Du même au même.

On nous a déjà écrit au sujet de notre « écho » relatif à la surveillance nécessaire et urgente des nombreux petits — et même grands — jardins maraichers qui se sont multipliés cette année autour — et même dans — Cahors.

C'est du côté de Cabussut que l'on insiste le plus vivement sur la crainte de voir les belles récoltes qui s'annoncent nuitamment enlevées à leurs propriétaires légitimes par de fâcheux maraudeurs.

Cabussut est pourtant l'endroit, le plus facile — ou le moins difficile — d'organiser une surveillance utile.

Pourquoi ? Mais parce qu'il y a là un ensemble de propriétés groupées et rassemblées entre lesquelles il serait plus aisément possible qu'ailleurs de s'entendre pour cela.

Car il ne faut pas compter seulement sur la police. Celle-ci aura beau multiplier les rondes, son action devra s'étendre sur une si grande étendue qu'elle ne pourra que constater le fait et qu'elle ne pourra que constater le fait.

Le mieux serait donc de s'entendre et de s'organiser. On le fait pour le doryphore qui mange les pommes de terre. Pourquoi ne le ferait-on pas pour les rôdeurs qui se sont déjà, nous dit-on, pourvus d'outils et de salades ?

Aide-toi ! La police t'aidera.

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

L'amélioration des primes d'allaitement

Le Journal Officiel publie une loi relative à l'amélioration des primes d'allaitement prévues par la législation des Assurances sociales. Il est spécifié que les femmes d'assurés sociaux bénéficieront des allocations mensuelles d'allaitement et bons de lait dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves que les femmes assurées sociales.

Un beau geste des attachés militaires

Les attachés militaires étrangers ont remis une somme importante au général en chef de l'état-major de l'armée, pour venir en aide aux familles de prisonniers les plus nécessiteuses de Vichy. Ce don a été réparti par la Légion française des combattants et les secours ainsi alloués ont été remis aux intéressés par le général commandant la place.

Pour l'envoi de vivres en Europe

M. Raymond Richmond, secrétaire du Comité national pour le ravitaillement des pays occupés d'Europe, a annoncé une proposition émanant de trente-sept sénateurs pour inviter le département d'Etat à coopérer à ce ravitaillement sur la base du plan Hoover.

Contre le marché noir en Roumanie

Un communiqué publié par le ministère de l'Agriculture de Roumanie prévoit la peine de mort pour ceux qui, par des ventes clandestines ou des augmentations injustifiées de prix, ont aggravé les souffrances de la population.

Pour la cessation de la guerre sino-japonaise

On annonce que les Etats-Unis s'efforceraient pour réconcilier le maréchal Tchang Kai Chek avec Tokio et cela à trois conditions : 1° Le contrôle du Japon devrait se limiter aux provinces chinoises du Nord, à la Mandchourie et à la Mongolie intérieure ; 2° Le Japon devrait s'engager à renoncer à s'étendre vers le Sud ;

Ce qu'il faut tuer !

Une circulaire ministérielle récente invite les fonctionnaires à donner l'exemple de l'esprit civique. Qu'est-ce à dire ? Le moindre dictionnaire nous apprend que le civisme est le zèle, le dévouement à la patrie. Faut-il entendre que les fonctionnaires n'ont pas toujours, en ce cas, mérité la « couronne civique » que Rome décernait au soldat qui avait sauvé un citoyen dans la bataille ?

Il est incontestable que le dévouement à la chose publique est fait d'initiative et non moins incontestable que le fonctionnariat est contraire à l'initiative. Déjà au temps de Marnas, les petits fonctionnaires à dix-huit cents francs s'enterraient par la vie dans les ministères pour n'avoir pas à inventer, à calculer, à lutter. Le mot fameux : « Que faites-vous au ministère ? » est un mot terrible qui a fait sourire et qui aurait dû nous faire, sinon pleurer, du moins réfléchir.

Réfléchir à ceci que si l'on entend le jeune Français dans cette conception de la vie qu'il suffit pour la vivre de passer six heures par jour sur un tonneau, c'est en fait du Français et de la France.

On ne peut nier que trop de familles avaient marqué leur rejeton de

La Croisade de l'Enfance

Aux Commerçants et Industriels du Lot Chers Compatriotes, Vous entendez chaque jour les appels chaleureux que par la Radio le Secours National adresse à tous afin d'assurer le succès de la Croisade de l'Enfance.

Il s'agit de réunir des fonds abondants pour envoyer à la mer, à la montagne, les petits enfants de France atteints par les privations alimentaires et auxquels le grand air, les jeux en plein air dans des sites particulièrement favorables et sains redonneront de belles couleurs, une robuste santé.

On vous demande, Commerçants, Industriels, de vous associer de façon particulière à cette Œuvre de salut de l'Enfance. Soyez les collaborateurs du Secours National.

Acceptez de vendre pour lui les Bons de Solidarité de cette Croisade. Mettez sur vos vitrines l'écusson du Secours National qui confèrera à votre établissement un titre de noblesse dans l'ordre de la bienfaisance et de la charité.

Je vous demande instamment de répondre à notre appel et d'accueillir favorablement les Délégués cantonaux et communaux qui vont venir vous visiter et vous expliquer en détail le fonctionnement de cette Croisade.

M. le Maréchal Pétain s'est penché avec une attention particulière sur cette Œuvre. Il m'a tenu à cœur d'évoquer son nom pour qu'aucun de vous n'ait plus une hésitation. Avec nous, vous travaillerez à soigner, à sauver les gentils enfants de France.

D'avance, merci de tout cœur.

P. ORLIAC, Président de la Chambre de Commerce, Délégué départemental du Secours National.

CHRONIQUE DU LOT

LE CULTE DU SOUVENIR

J'interromps ma « promenade écrivain » à travers le Lot, mes chers lecteurs, pour vous inviter à célébrer pieusement avec moi le culte du Souvenir, en ce anniversaire douloureux, dans la mesure où furent tragiques ces dates mémorables dans l'histoire de notre France. Ce n'est pas une exhortation à se lamenter en de vains regrets que je vous adresse, ô Querynois ! C'est d'une plume nullement agile aujourd'hui (parce que je suis trop ému...) que je vous prie d'évoquer quelque chose de plus noble, de plus fort, de plus grand : le Souvenir de ceux qui tombèrent, blessés ou tués, il y a un an, au cours de la plus cruelle des défaites.

Ce dur enseignement ne doit pas éveiller de sentiments morbides, mais au contraire forger des âmes bien trempées, aux jeunes. Qu'ils se recueillent, ces jeunes, qui n'ont pas vu ce que j'ai eu la douleur de voir et de vivre parce que ma vie était au service de mon pays.

Regardez autour de vous les parents, les femmes et les enfants des prisonniers, avez toujours devant eux une attitude digne, pensez que si pour vous la jeunesse et la vie représentent leurs droits, pour les parents des morts et les prisonniers, c'est encore la guerre avec ce que cela représente d'innommable détresse.

Penchez-vous, ô jeunes, sur la douleur d'autrui, donnez un peu de vous-même sous quelque forme que ce soit : envois aux prisonniers, aide à leurs familles, aux champs surtout, et ce trop-plein de force jeune que vous se demandent d'extérioriser dans la joie et les plaisirs, donnez-la à qui souffre, généreusement... C'est cela que le Maréchal attend de vous tous.

Bien qu'ayant en Queryy un foyer accueillant, il y a un an, je suis resté à Paris au moment de l'exode ; j'ai écrit d'une plume sincère ces souvenirs dans la capitale, du 14 juin au 26 septembre 1940. Ils paraîtront en d'autres colonnes plus tard. Mais je vous prie de vouloir encore me prouver votre sympathie et de ce passé... dont la vision précise se lève, impérieuse, devant moi, comme un appel des morts...

Lise QUÉRY.

PRIX DES LÉGUMES

Un arrêté préfectoral en date du 2 juin, modifiant un précédent arrêté, fixe ainsi qu'il suit le prix maximum de vente des légumes-primeurs :

Oignons blancs, en boîtes de 1 kilo, 9 francs la boîte ; en vrac, 6 fr. 50 le kilo ; — Epinards, 4 fr. 50 le kilo ; — petits pois, 7 francs le kilo ; — asperges, suivant grosseurs et longueurs, 13 fr. 40 le kilo, ou 1 fr. 80 ou 8 fr. ou 5 fr. 40 ; — radis (25 minimum la boîte) 1 fr. 60 la boîte ; — haricots gris, 11 fr. 10 le kilo ; — haricots verts, 13 fr. 90 ; — haricots beurre, 16 fr. 70 ; — tomates lisses, 16 fr. 70 le kilo ; — tomates côtelées, 13 fr. 90.

Dissolution de conseils municipaux

L'Amiral de la Flotte Darlan vient de dissoudre par arrêté les conseils municipaux de Vaylats, hostile à l'œuvre de rénovation nationale, et de Baladou, incapable d'assurer une saine gestion des affaires communales.

Délégations spéciales

Sont nommés membres de la Délégation spéciale de la commune de Vaylats (Lot) : Président : M. Marconé Valentin ; Membres : MM. Sylvain Conte, Dufour-Marie, Cavalé Clément.

Commune de Baladou (Lot)

Président : M. Verdoux ; Membres : MM. Albert Larou et Lachêze Jean-Pierre.

Rapatriement des réfugiés

Les demandes de rapatriement présentées par des réfugiés de la zone interdite qui désirent se rendre en zone occupée non interdite, sont examinées par les maires si elles sont formulées par des parents en ligne directe (parents et enfants) et appuyées par un certificat d'hébergement légalisé.

Ponts et Chaussées

M. Bertruc Antoine, ingénieur des travaux publics de l'Etat de 2^e classe (Ponts et Chaussées), attaché dans le département du Lot au service ordinaire (bureau de l'ingénieur en chef à Cahors), est relevé de ses fonctions à compter du 1^{er} juin 1941, en application de l'article 1^{er} de la loi du 7 juillet 1940.

Déclarations d'associations

L'« Officiel » publie les déclarations d'associations suivantes : « La Puybrunnaise ». But : développement par le chant, le théâtre, l'étude, les excursions scientifiques, la culture physique, les sports, les forces physiques et morales de jeunes. Siège : chez le président, à Puybrun (Lot).

« Sports athlétiques montoucois » ; But : pratique de tous les sports. Siège social : boulevard des Fossés, Montouco (Lot).

VOUS AVEZ DROIT EN JUIN...

Le groupement d'achat et de répartition nous communique les prescriptions suivantes en vigueur pour le mois de juin. Et c'est un article à découper et à conserver aussi bien par les vendeurs que par les consommateurs :

Sucre. — (Ticket n° 2) catégorie E : 1 kilo de sucre ; autres catégories : 500 gr.

Café. — Quand les stocks de café mélange (ration de 250 grammes) seront épuisés, les consommateurs saut catégorie E, auront droit contre le ticket n° 3 à un mélange de 150 grammes composé de 60 grammes de café grillé et de 90 grammes de succédané, le tout moulu ou non moulu. La nouvelle formule ne devra être mise en vente qu'après la parution du décret ou de l'arrêté fixant son prix.

Pâtes alimentaires. — 125 grammes de pâtes, ou semoule, ou tapioca, par ticket DL et DM. Total : 250 grammes. Riz. — Tickets n° 5 E : 300 grammes ; n° 5 J1 et J2 : 200 grammes.

Légumes secs. — es 3 tickets de 60 grammes et les 3 tickets de 30 grammes de la feuille, 2 de viande du mois de juin pourront être échangés contre des légumes secs, valeur poids pour poids.

Savon. — Ticket n° 1 : une savonnette de 100 grammes ou un savon ménage de 75 grammes. Ticket n° 2 : un savon ménage de 75 grammes, 2 tickets de 25 grammes de savon et un kilo de lessive, le tout suivant les possibilités des fournisseurs et à leur choix.

Dans les tickets supplémentaires pour professions salissantes, il faut distinguer la ration à pour soins corporels donnant droit à une savonnette de 100 grammes et la ration B pour le lavage du linge libellée en demi-ration, ces deux demi-rations donnant droit au total soit à 75 grammes de savon ménage, ou 250 grammes de poudre de savon, ou 1.000 grammes de lessive, suivant les possibilités des fournisseurs et à leur choix.

Huile arachide ou olive. — 450 grammes contre les 5 tickets de 30 grammes attachés et le ticket GB de juin (soit 350 grammes pour juin et 100 grammes supplémentaires non distribués en mai).

Graisse ou margarine. — 60 grammes contre 2 tickets de 25 grammes, 21 et 25 et le ticket GA attachés. Beurre. — 130 grammes contre les 2 tickets de 25 grammes n° 7 et 24 et les tickets de 5 grammes.

Les travailleurs de force porteurs de tickets spéciaux recevront en supplément contre les tickets suivants : I : 100 grammes d'huile ; II : 100 grammes de beurre ; III : 100 grammes de graisse ou margarine.

Chocolat. — La vente restée interdite jusqu'à la constitution des stocks départementaux qui seront nécessaires pour livrer en même temps tous les consommateurs. Beaucoup d'épiciers n'ont pas encore envoyé l'inventaire de leur stock ; réparer les oublis au plus tôt.

Le dispositif de distribution est mis en place et nous n'attendons plus que le chocolat pour le faire fonctionner. Les épiciers continueront à recueillir les inscriptions et à envoyer leurs bordereaux aux répartiteurs de leur secteur.

LA QUINZAINE DU LIVRE AUX PRISONNIERS

Par la lecture ils libèrent leur esprit C'est déjà quelque chose !

Les « bons de vêtements »

A propos des prochains « bons de vêtements », on précise qu'une décision en date du 22 mai du répartiteur des textiles a fixé les conditions dans lesquelles les détaillants peuvent se réapprovisionner en tissus et articles textiles en transmettant à leurs fournisseurs les bons d'achat reçus de leur clientèle.

Un « barème d'équivalence » fixe le mètre maximum de tissu qui peut être délivré au commerçant contre le bon correspondant à chaque article. En voici quelques extraits : pour hommes, pardessus, 2 m. 80 ; costume de ville, 3 m. 10 ; pantalon, 1 m. 40 ; culotte de golf, 1 m. 50 (tous ces métrages en tissus de 140 cm. de large) ; chemise, 3 m. 25 à 3 m. 70 (en tissus de 0 m. 80 de large).

Pour dames, manteau, 4 m. ; juquette, 2 m. 10 ; jupe, 1 m. 80 ; blouse, 2 m. 10 ; tous ces métrages en tissus de 140 cm. de large) ; robe, 3 m. ; blouse, 1 m. 80 ; chemise de jour, 1 m. 40 ; pantalon, 1 m. 15 ; chemise de nuit ; 2 m. 80 (tous ces métrages en tissus de 100 cm. de large).

Etrangers en défaut

Pour défaut de pièce d'identité d'étrangers, contravention a été prescrite par la gendarmerie au nommé Pechez Valherde Aléjou et à la nommée Gomez Senano Josefa, demeurant à Pichacou (commune de Castelnaud-Montriat).

COUR D'ASSISES DU LOT

La session de la Cour d'Assises du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 30 juin, à 13 heures.

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger au cours de cette session : MM. Bergues, maire d'Espère ; Grandval, cultivateur, à St-Michel-d'Abjeon ; Donadin, voyageur de commerce à Figeac ; Boyer, retraité à Vayrac ; Thomas, négociant à Ruyver ; Dupessy, négociant à Gourdon ; Deviers, cultivateur à Saint-Clair ; Pellhard, cultivateur à Saint-Félix ; Lescuré, cultivateur à Espeyroux ; Lavayssié, retraité à Martel ; Bességuié, retraité à Vayrac ; Diez, cultivateur à Cahors ; Lacabane, cultivateur à Fons ; Duclaux, négociant à Puybrun ; Fournié, instituteur en retraite à Arcambal ; Malevergne, négociant à Martel ; Deviers, maire d'Uzège ; Féliu, agriculteur à Duravel ; Chartrou, cultivateur à Duravel ; Valmayr, notaire à Castelnaud-Montriat ; Bénays, secrétaire de mairie à Castelnaud-Montriat ; Delmas, cultivateur à Montval ; Saint-Marc, gendarme en retraite à Castelnaud-Montriat ; Bru, employé des tabacs à Cahors ; Causse, notaire à Martel ; Debons, cultivateur à Larroque-Toirac ; Dournes, cultivateur à Lantillac-Figeac ; Bayou, propriétaire à Corn ; Levat, commerçant à Martel ; Delcours, cultivateur à Montbrun ; Ficher, cultivateur à Bagnac ; Blanc, maire de Pern ; Albert, boucher à Saugant ; Coudere, négociant à Limogne ; Salesses, négociant à Saint-Céré ; Nouvel, maire de Grézels ; Castanié, maire de Gorges ; Goudurieu, cultivateur à Millac ; Dupuy, maître de Montélézy ; Belot, négociant à Cahors ; Jammes, maire de Ladirat ; Manière-Mézou, notaire au Vigan ; Bourgoin, directeur de la Compagnie du gaz à Cahors ; Laporte, maire de St-Martin-le-Redon ; Astruc, négociant à Cahors.

Jurés supplémentaires MM. Bessières, ancien négociant à Cahors ; Maratuch Robert, négociant à Cahors ; Gaston, capitaine en retraite à Cahors ; Bernès, négociant à Cahors ; Lompedi, employé du garage à Cahors ; Pégès, employé de chemin de fer à Cahors ; Deleros, garagiste à Cahors ; Roy, bijoutier à Cahors.

La carte de charbon est instituée pour les localités de plus de 5.000 habitants.

Un contingent de charbon sera attribué au préfet de chaque département par le soins du répartiteur, pour le ravitaillement des établissements publics, de l'agriculture, du petit commerce, de la petite industrie et des foyers domestiques. Mais certains des consommateurs n'ont pas utilisé 20 tonnes en moyenne mensuelle pendant la période de référence. Pour déterminer les mesures de rationnement, les consommateurs sont répartis en différentes catégories. Les titres d'acquisitions nécessaires comprennent : l'autorisation d'approvisionnement et la carte de charbon. Le titre est obligatoire dans tous les départements pour les agglomérations supérieures à 5.000 habitants ; dans les communes inférieures à ce chiffre, l'autorisation remplace la carte. Le titre de charbon est délivré au chef de famille pour le groupe de personnes vivant avec lui sous le même toit. Elle comprend deux feuilles-coupons ; pour le chauffage et l'éclairage et le droit d'appliquer des réductions et même des suppressions de coupons quand il le juge utile ; il est autorisé de la même façon à attribuer des coupons supplémentaires dans certains cas exceptionnels. A l'exception du cas de changement de résidence entraînant changement de département, il ne pourra pas être délivré plusieurs cartes à la personne dont les déplacements par convenances personnelles lui nécessitent plusieurs résidences.

Pour toute formalité, le consommateur devra déclarer sa nouvelle situation à la mairie ; dans ce seul cas, des surcharges aux modifications seront autorisées sur la carte. Le détenteur d'une carte usagée peut en obtenir l'échange. En cas de perte, une nouvelle carte sera délivrée après enquête approfondie.

Les taux de rationnement seront fixés par le préfet sur instructions du répartiteur. En particulier pour l'agriculture, des stocks seront réservés pour le battage. Les battages à vapeur sont interdits, chaque fois qu'ils peuvent être faits à l'électricité.

D'une façon générale, toutecession de titre gratuite ou onéreuse est interdite. Le fournisseur ne pourra délivrer sa marchandise sur présentation des coupons ; il devra les conserver et pouvoir les remettre à toute réquisition (J.O. du 28 mai).

L'ouverture de la pêche

Sur la proposition de la direction des forêts, chasse et pêche, le ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et le secrétaire d'Etat aux communications ont adressé des instructions précises à tous les préfets des deux zones, les autorisant à ouvrir cette année la pêche en eau douce définitive à partir du dimanche 15 juin au matin.

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de stagiaires du Trésor aura lieu les 19 et 20 août 1941.

La date d'ouverture de la liste d'inscriptions est fixée au 1^{er} juillet 1941. Pour tous renseignements concernant la liste des pièces à produire et le programme du concours, les candidats sont priés de s'adresser à M. le Trésorier-Payeur général à Lot, Hôtel des Finances, rue Victor-Hugo à Cahors.

Ecole publique

M. Eugène Portal, professeur à l'Ecole pratique de commerce et de l'industrie à Beziers, est nommé directeur de l'Ecole pratique de Souillac (Lot).

CAHORS

LA QUINZAINE DU LIVRE

Elle est commencée depuis le 3 juin; elle s'achèvera le 17 juin. Il faut que pendant cette période le « Comité d'entraide intellectuelle et morale aux prisonniers » ait réuni les éléments d'un envoi de livres, le plus gros, le plus important, le plus varié possible.

Comme il s'adresse au public, il s'est efforcé de l'attirer par tous les moyens possibles : appels, affiches, cinéma, presse, etc.

D'autre part, il s'est assuré la collaboration des instituteurs qui dans leurs classes, indiquent avec précision pendant toute la quinzaine la portée morale de cet effort accompli en faveur des prisonniers de guerre ainsi que les détails pratiques de leur utilisation. Ils inviteront les élèves à s'associer à cette œuvre qui sera pour eux une forme active et noble de solidarité.

D'autre part, dans leurs prisons du dimanche, les membres du comité adresseront le même appel à leurs paroissiens pour leur demander, à eux aussi, une collaboration effective du ramassage des ouvrages et des livres.

Ainsi, du 3 au 17 juin, toute la population sera sollicitée, un effort commun. Ce sera, parmi tant d'autres, une des formes de la contribution cahorçaise à l'œuvre de rassemblement et d'union.

Satisfaction sera donnée !...
Nous avons déjà signalé l'état défavorable de l'étroit passage qui, sur les Allées Fénélon, longe le mur du lycée. Par suite des pluies, actuellement, les passants qui, au lieu de se précipiter, se trouvent en de nombreux trous pleins d'eau et dans des amas de boue, et plusieurs accidents, peu graves heureusement, se sont produits.

Le service de la voirie procède bien, parfois, à un nettoyage, mais, en raison de l'été, il est insuffisant.

La seule mesure efficace à prendre serait, de l'avis général, de procéder au déplacement des camions automobiles qui se trouvent en bordure de ce passage.

Ce déplacement serait facile, car sur les Allées, on le sait bien, il y a assez de place pour installer ces camions, et, ainsi, l'allée qui longe le mur du lycée serait élargie et comme auparavant nettoyée plus efficacement.

Nous croyons savoir que l'administration militaire a été informée par le service de la voirie des desiderata du public et il faut espérer que satisfaction sera donnée très prochainement.

Le Docteur FABRE, de retour de captivité, reprend sa clientèle à son nouveau domicile, 5, Cours de la Chartreuse.

Véhicules automobiles utilisant l'acétylène
Licences de régularisation

La Préfecture du Lot communique :
« Les propriétaires de véhicules automobiles dont l'équipement est pour la marche à l'acétylène et qui en cours de la publication de l'arrêté du 20 février 1941 au Journal Officiel et dont la licence d'équipement est devenue caduque parce que le véhicule n'a pas été présenté à la réception du service des Mines dans le délai de deux mois à compter de la date susvisée, pourront adresser au Préfet, jusqu'au 1^{er} août 1941, dernier délai, un recours gracieux tendant à ce que la validité de cette licence soit prorogée. Des modèles de demandes sont tenus à la disposition des intéressés dans les bureaux du service ordinaire des Ponts et Chaussées. »

« D'autre part, les demandes de licence qui ont été présentées pour des véhicules dont l'équipement pour la marche à l'acétylène n'était pas en cours lors de la publication de l'arrêté du 20 février 1941 au Journal Officiel, ne peuvent recevoir actuellement aucune suite. »

EDEN
Samedi 7 et dimanche 8 juin 1941 en soirée à 21 heures; dimanche matin à 14 h. 45, un film policier gai de René Pujol.

LA GRIFFE DU HASARD
avec Larquy, Georges Rigaud et Germaine Assy.
En complément: L'Affaire Cabano.

ETAT-CIVIL

du 30 mai au 6 juin 1941

Naissances

Blanc Georges, rue Wilson.
Cancès Jean-Claude, 15, rue Fondue-Basse.

Publications de mariages

Gaya Georges, commerçant, et Vincent Marie, employée de bureau, à Cahors.
Pug Michel, commerçant, et Lafont Marie, s.p., à Cahors.

Mariages

Jontès Otto, chauffeur, et Cazelle Françoise, s.p.
Merguès Jacques, agent de police, et Sabrié Jacqueline, s.p.

Décès

Marcomié Adrien, s.p., 43 ans, St-Girac.
Loulmet Olympe, épouse David, s.p., 69 ans, Cabessut.

Deilles Françoise, Vve Boutaric, 88 ans, 48, rue Donzelle.
Costes Marguerite, s.p., 55 ans, cours de la Chartreuse.

Leboutet Jean, électricien, 27 ans, rue St-Barthélémy.

ATTRIBUTION DE PRIMES POUR ACHAT DE VERRATS
Des Services agricoles :
M. le Ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture vient de décider qu'un crédit de 800.000 fr. sera affecté à l'attribution de primes pour l'achat de verrats aux Syndicats d'élevage porcins.

Les verrats devront appartenir à la race Yorkshire, Craonnaise ou de Bayeux, être de race pure et de bonne conformation, avoir moins d'un an, provenir d'un élevage réputé et spécialisé dans la production des verrats. Les primes seront de : 30 0/0 du prix d'achat pour les verrats inscrits au Livre généalogique de la race; 20 0/0 pour ceux qui ne sont pas inscrits au Livre généalogique. Les primes ne dépasseront pas 600 fr. dans le premier cas, 400 fr. dans le second.

Les dossiers des demandes de primes devront être adressés pour le département du Lot, à la Direction des Services agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors. Ils devront comprendre les pièces suivantes :

1^o Demande écrite du président du Syndicat d'élevage porcins faisant connaître le nombre de membres adhérents au Syndicat et le nombre actuel de truies possédées par eux.

2^o Facture d'achat du verrat avec indication de l'âge du verrat (ou copie certifiée).

3^o Certificat d'inscription du Livre généalogique s'il y a lieu.

4^o Engagement écrit du président du Syndicat de conserver le verrat à la reproduction pendant un an au moins.

CADAVRE DANS LE LOT
Dans l'après-midi de vendredi, plusieurs personnes passant sur la route de Labéraudie, au lieu dit la Croix de Fer, aperçurent le corps d'un homme dans le Lot.

La police, la gendarmerie prévenues se rendirent sur les lieux. Le corps auquel il manquait les bras et les jambes et qui paraissait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau fut ramené sur la berge.

Le cadavre n'a pas encore été identifié.

Fonctionnement de la fourrière
Au cours du mois de mai, 29 chiens ont été capturés, 11 ont été réclamés par leurs propriétaires, qui ont versé la taxe prévue : 18 non munis de collier avec plaque d'identité et non réclamés ont été abattus dans les 48 heures.

La vente de charité aura lieu à la Préfecture
Ce n'est pas aux Magasins des Tabacs qu'aura lieu demain dimanche 8 juin la vente de charité du Refuge, mais dans les salons de la Préfecture. Le Comité est heureux de remercier vivement M. le Préfet qui les a mis si aimablement et si spontanément à leur disposition. — Le Comité.

Service des Pharmacies
Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 8 juin et le lundi matin 9 juin jusqu'à midi par la pharmacie GAYET.

MESDAMES,
Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'indéfectible Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans danger sur la tête, rien de tout ce qui fatigue la cliente et ses cheveux; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'indéfectible Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfectibles, 4, rue M^o-Foch, CAHORS — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

PRECOQUES VOLEURS

Depuis quelque temps, de nombreux habitants de divers quartiers de la ville se plaignaient d'être victimes de vols. La police, informée, ouvrit une enquête qui a permis de découvrir les coupables.

Ce sont trois gamins, les nommés L. R., 14 ans; G. J., 15 ans et M. J., 14 ans.

Interrogés ils ont fait des aveux. A la sortie de l'école, ils avaient pris l'habitude de voler, ici des plaques de bicyclette qu'ils revendaient; là, des accessoires de vélo; ailleurs, des oiseaux, des fruits, etc.

Ils n'hésitaient pas à pénétrer dans les colimaçons des maisons pour enlever les pièces aux vélos.

Hélas ! ce n'est pas la première fois que ces précoques voleurs ont eu affaire avec la police.

L'enquête a été transmise au Parquet.

Les Sports

ATHLETISME

Le dimanche 8 juin au Stade Cadurcien plus de 60 athlètes sélectionnés disputèrent dans une admirable journée sportive la Coupe mise en jeu par l'E.P.S. de Cahors.

Ce meeting d'athlétisme ne manquera pas d'intéresser ou de plaire. Le public assistera à un challenge entre la Violette et la Quercynoise.

Le classement se fera par points : 5 points au 1^{er}, 3 points au 2^e, 1 point au 3^e.

D'autre part, le championnat d'athlétisme de Cahors mettra aux prises les équipes du Stade Cadurcien, des Jeunes Cadourques, du 150^e R.L. de la Quercynoise et de la Violette cadurcienne (seniors).

Nous reverrons au Stade les excellents et sympathiques athlètes cadurciens. A côté du nouveau champion de France scolaire Conduché, évolueront les sprinters Gharret frères, Durieux et Brunk. Nous reverrons aussi le lanceur du javelot Arvet, les sauteurs Sote, Charvet, ainsi que Chapou, bien connu des fervents du rugby.

La journée de dimanche s'annonce bien. A trois heures précises, salut aux couleurs avec le concours des Compagnons de France et de la musique du 150^e R.L. Présentation des équipes.

Vous tous, Cadurciens, ne manquez pas de vous rendre au terrain de l'île. Billets en vente au kiosque Ludo.

AVIRON CADURCIEN

Depuis trois mois déjà les équipiers de l'Aviron Cadurcien s'entraînent sur le Lot.

Nombreux sont les jeunes qui sont venus se grouper autour de ceux qui ont déjà montré leur valeur dans les compétitions où l'Aviron Cadurcien, toujours, se distingue.

Sous la haute autorité du capitaine d'entraînement, Gaston Fabre, des équipes ont été constituées qui permettent à l'Aviron d'être représenté dans toutes les catégories.

Comme toujours la date du 22 juin est retenue pour les Régates à Cahors. Nous reviendrons prochainement sur cette manifestation qui s'annonce comme devant être très brillante, étant donné le nombre et la qualité des équipes engagées.

Le LINGE est précieux

Vous ne savez comment le laver
Plus de soucis si vous le confiez à la

BLANCHISSERIE LAMAIGNERE

6, Faubourg Cabazit, Cahors (Près le Pont Valentré)
Tél. : 281

LINGE IMPECABLE PRIX IMBATTABLES

Arrondissement de Cahors

Saint-Denis-Catus

Syndicat intercommunal de la vallée du Vert. — Nous apprenons que, comme suite à une demande de l'Administration de la Préfecture faite par le Syndicat, le commissariat à la lutte contre le chômage se charge, si son offre est acceptée, de faire exécuter très prochainement les travaux en vue de la main-d'œuvre nécessaire, l'outillage et le matériel de couchage.

PALAIS DES FETES

Samedi 7, dimanche 8 juin, en soirée à 21 heures; dimanche matinée à 15 heures.

Cary Grant et Jean Arthur, dans un chef-d'œuvre

SEULS LES ANGES ONT DES AILES

En 1^{re} partie: Joyeux fantômes, La vie de vos stars, Le vautour royal.

Le Syndicat serait seulement tenu à verser une somme de 12.000 francs à répartir entre une dizaine de communes et à fournir les locaux pour le logement des hommes.

Quand on songe que les travaux à effectuer, reconnus indispensables par l'Administration des Ponts et Chaussées, pourraient obligatoirement être mis à la charge des propriétaires riverains et que la dépense totale se chiffrait par centaines de millions, on ne peut qu'accepter avec empressement une offre aussi avantageuse.

Les représentants des communes intéressées seront, très prochainement, appelés à se prononcer.

Saint-Géry

Up, beau tableau. — Dimanche 1^{er} juin avait lieu à Saint-Géry la réunion de la Société de chasse « La Vigilante ».

Parmi d'autres questions traitées, il fut établi le nombre des victimes fautes pendant et que la dépense totale se chiffrait par centaines de millions, on ne peut qu'accepter avec empressement une offre aussi avantageuse.

Les cultivateurs de nos Causses remercient organisateurs et chasseurs et comptent sur eux, à l'avenir, pour préserver leurs récoltes contre ces ravageurs.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Dans la police municipale. — M. Pélarat André, agent de notre police, vient d'être nommé brigadier avec effet du 1^{er} mai.

Nos félicitations au nouveau brigadier, dont le dévouement et l'urbanité sont appréciés de tous.

Chez nos sapeurs-pompiers. — Le compte rendu financier pour l'exercice 1940 se solda en chiffres ronds, tous reports compris, par un excédent de recettes de 57.000 francs.

Les avoirs proviennent des cotisations des membres honoraires, des primes allouées à l'occasion des sinistres où sont intervenus nos pompiers, des cotisations des membres actifs et des cotisations des membres anciens et des cotisations des membres anciens et des cotisations des membres anciens.

Les dépenses de l'exercice se composent de secours, indemnités de naissance, allocations diverses à des familles de sapeurs mobilisés ou prisonniers, des dépenses de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

L'éloge de nos sapeurs-pompiers n'est plus à faire. A l'occasion de la guerre, conjointement aux plans établis par le Comité de défense passive, toutes dispositions avaient été prises pour leur direction et avec le concours d'agents bénévoles. On sait aussi avec quelle rapidité nos pompiers savent se rendre sur les lieux de la distribution de secours, et de l'entretien des Pupilles réfrégés, cotis aux sapeurs, achat de gerbes, de couronnes, frais d'entretien du matériel. Ces dépenses se sont chiffrées par 6.000 fr. en 1940. Elles ont été couvertes par la composition du Conseil d'administration :

MM. Goutal, capitaine, commandant la subdivision; président; Souillac, sergent-major; trésorier; Mashou, sergent-fourrier; secrétaires: Baduel, sergent; Messinguiat, sergent; et Genot, caporal délégué.

propriétaire de Girac et transforma le second en réserve d'eau pour l'arrosage de son jardin.

Le troisième bidon fut volé au préjudice de M. Cayssial et vendu pour la somme de 315 francs à un propriétaire de Lavaysse (commune de Gagnac).

Procès-verbal a été dressé contre Aurosl qui sera poursuivi.

Saint-Céré

Une bonne nouvelle. — Nous apprenons avec plaisir que lors de sa récente réunion le Conseil municipal a demandé à M. le Préfet de vouloir bien intervenir auprès de l'autorité militaire pour le prêt d'un cheval qui serait spécialement affecté à l'enlèvement des ordures ménagères; espérant que cette vœu sera entendu, cette mesure permettra d'agrandir l'œuvre de nettoyage des rues, encore trop déshéritées dans notre ville.

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'un garçon chez Mme et M. Lucien Landès, 11, boulevard Gambetta, leur premier enfant. Nous bien sincères félicitations.

Thèmes

Séance récréative au profit des prisonniers. — La séance récréative donnée dimanche 1^{er} juin a eu un tel succès tant par le conçu que par l'exécution du programme que nos actrices ont décidé de le renouveler, en matinée, dimanche 8 juin, à 13 h. 30, heure scolaire.

On peut être assuré qu'elles se surpasseront encore une fois et que, tout en remplissant un devoir de stricte reconnaissance envers les exilés, les spectateurs passeront une agréable après-midi.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Renard mal placé. — Au cours de cette semaine, dans la nuit, M. Hérodote Elie, propriétaire à Vergnes, entendit piailler sans cesse ses poules, courut à la cave où elles se perchait. Là il se trouva en présence d'un renard qui n'aurait pas, sans son intervention, observé les restrictions.

S'étant aperçu d'une bûche, M. Hérodote pensait bien assommer le carnassier, mais celui-ci s'esquivait rapidement sur un tron qui lui fut fatal.

Ce qui nous communique avec la cuisine, Maître Renard se blottit derrière un buffet où il fut tué avec des fourches.

Il serait bon qu'on prit des mesures pour débarrasser notre région de toute la sauvagine qui s'acclimatent chez nous.

Mordu par des chiens. — M. Courbès, facteur intermédiaire des P.T.T., spécialement chargé de la distribution de la correspondance de l'importante tournée locale à destination de son service, plusieurs fois mordu par des chiens.

Malgré les morsures, heureusement peu graves, M. Courbès, qui est un agent modeste, a toujours terminé son service pour que le courrier du soir puisse être routé par le bureau des P.T.T.

Avec le public, qui apprécie à sa valeur la régularité de la distribution de la correspondance, surtout en ce moment, nous adressons à M. Courbès, avec les remerciements et félicitations.

Quant aux propriétaires de chiens mords, ils doivent connaître leur devoir.

Martel

Obèques. — Dimanche dernier ont eu lieu à Martel les obèques de M. Pierre Ganes, propriétaire-agriculteur, décédé, rue de Souillac, à l'âge de 76 ans. Le défunt fut conseiller municipal de Martel et président de la mutuelle-bétail de la région martelaise.

Les obèques de M. Antoine Vacher, propriétaire au Feyri, où il est décédé à l'âge de 75 ans, ont été célébrées à Martel, mardi dernier, 3 juin, à 16 h. 30.

Les adresses nos sincères condoléances aux familles en deuil.

Salviac

La cérémonie des couleurs. — Les Compagnons de France en déplacement ont marqué leur passage à Salviac par la cérémonie des couleurs en présence d'une délégation de la Légion de la commune. Ce fut une belle minute de communion entre cadets et anciens, tous immobiles devant le drapeau qui montait lentement.

Leur allure cadencée, scandée par des chants, fit une forte impression sur notre jeunesse, pépinière de futurs Compagnons.

Hymnée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre jeune concitoyen, M. René Castand, plâtrier à Salviac, avec Mlle Laurence Delcamp, sans profession, à Grôléjac. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Biars-sur-Cère